

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27 JANVIER 2025

Date de la convocation du Comité syndical : 14 janvier 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 6

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt cinq, le lundi vingt sept janvier, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est rassemblé Salle Marcel Chauvin de l'Hôtel de ville de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Catherine PARDILLOS, Alain ANCEAU, Cédric DE OLIVEIRA, membres titulaires, Philippe BOURLIER, membre suppléant

Représentés par pouvoir : /

Absents excusés : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, Bernard DESROSIERS membres suppléants

Secrétaire de séance : Madame Nicole BELLANGER

Session ordinaire

-oOo-

Madame SARDOU souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants présents pour ce Comité Syndical.

Avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour, Madame la Présidente souligne la présence de Monsieur BAUDET, Conseiller aux Décideurs Locaux, Monsieur THIOT, Responsable de production de la cuisine centrale de Fondettes et Madame DE VALBRAY, Directrice du Syndicat.

Monsieur PERDEREAU, DGAT du Conseil Départemental qui est excusé et représenté par Monsieur Gaël VILLEMAIN représentant le service des collèges du Conseil Départemental.

Monsieur CORTECERO, Directeur Général des Services de la ville de Fondettes, excusé, est représenté par Madame Sylvie MORICEAU, Directrice Générale Adjointe des services de la ville.

Madame Dominique SARDOU, Présidente du Syndicat constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14 heures 00.

Le comité syndical désigne Madame Nicole BELLANGER en qualité de secrétaire de séance. Le déroulé de réunion est projeté en séance via un powerpoint.

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Comité Syndical du 05 décembre 2024 à l'approbation des membres du Comité qui l'adoptent à l'unanimité.

1. Donner acte de la Présidente au comité syndical

Il est donné lecture des 13 décisions de la Présidente prises dans le cadre de la délégation du Comité syndical depuis la dernière séance organisée le 05 décembre 2024 :

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DÉCISION	Coût T.T.C. /an
DC2024SMR36	03/12/24	Acquisition et installation d'un système d'irrigation auprès de la société NUTRI-O	24 999,98 €
DC2024SMR37	03/12/24	Acquisition et installation d'une cabine de toilettes sèches destinée à l'exploitation maraîchère « La Saulaie » auprès de la société « La caravane de Tours »	490,00 €
DC2024SMR38	03/12/24	Commande d'un abri pour la station de pompage destinée à l'exploitation maraîchère « La Saulaie » auprès de la société « CANOPEE »	2 130,93 €
DC2024SMR39	05/12/24	Contrat d'assurances multi-risques (RC générale, protection juridique, dommages aux biens) de la cuisine centrale avec la Compagnie Groupama Assurances	1 500,00 €
DC2024SMR40	09/12/24	Prestation de service de pompage et nettoyage du bac à graisses et canalisations de la cuisine centrale confiée à la société ORIAD Centre Ouest	3 384,00 €
DC2024SMR41	09/12/24	Contrat d'entretien des systèmes d'alarme propres au Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes (cuisine centrale et Saulaie)	288,00 €
DC2024SMR42	10/12/24	Fourniture, livraison et mise à disposition d'un micro-tracteur, d'un broyeur et d'une enfouisseuse auprès de la société SAS BOISSEAU MR JARDINAGE	17 575,40 €
DC2024SMR43	10/12/24	Fourniture et livraison d'une serre tunnel auprès de la société SVL Serres Val de Loire	2 286,00 €
DC2024SMR44	10/12/24	Fourniture d'une moto bêche auprès de la société « La Ferme de Perrières »	3 000,00 €
DC2024SMR45	13/12/24	Rectificatif et avenant portant prestation complémentaire au contrat d'assurances multi-risques avec la Compagnie GROUPAMA Assurances propre à l'activité maraîchère de « la Saulaie »	363,82 €
DC2024SMR46	12/12/24	Installation et raccordements électriques des équipements sur l'exploitation maraîchère « La Saulaie »	3 067,48 €
DC2024SMR47	17/12/24	Lot n°6 « Viandes avicoles biologiques » du marché de fourniture de denrées alimentaires 2025-01 déclaré infructueux	0,00 €
DC2024SMR48	26/12/24	Réalisation de tranchées pour évacuation des eaux de pluie, du réseau d'irrigation et d'infiltration des eaux de pluie sur l'exploitation maraîchère « La Saulaie » confiée à EIFFAGE CONSTRUCTION	17 188,06 €

2. Définition du coût de revient 2025 des repas pour les collectivités adhérentes

Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACTE le coût de revient 2025 du repas produit par le Syndicat Mixte selon le tableau présenté :

CONVIVES	CD 37	MAT	PRIM	PAD	CRECHE	ENSEIGNANTS
EFF. REEL	151 000	32 700	48 400	15 300	14 250	700
TOTAL	4,93	4,52	4,78	9,00	4,30	5,90

3. Tarification différenciée des repas 2025 – Participation des collectivités

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-1 et suivants,

Entendu l'exposé de Madame SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les contributions en fonctionnement émanant des collectivités adhérentes au syndicat mixte selon les modalités reprises ci-dessous :

	CD 37	VILLE DE FONDETTES				
CONVIVES	CD 37	MAT	PRIM	PAD	CRECHE	ENSEIGNANTS
FONCTIONNEMENT	1,69 €	4,52 €	4,78 €	9,00 €	4,30 €	5,90 €

ACTE le prix facturé aux établissements publics locaux Jean-Roux de Fondettes, Lucie-et-Raymond-Aubrac de Luynes, La Béchellerie de Saint-Cyr/Loire, à compter du 1^{er} janvier 2025 à 3,24 €

ACTE le périmètre de production suivant :

Collectivité départementale : repas produits à destination des collèges,

Ville de Fondettes : repas produits à destination des écoles publiques, des personnes âgées, des commensaux adultes, des crèches, de l'accueil de loisirs.

4. Définition du coût de revient et tarification 2025 des formules déjeuner à destination des agents communaux

Conformément à la délibération du 27 juin 2023 portant sur la mise en place de formules déjeuner destinées au personnel communal exerçant en mairie, dans les écoles et les crèches de Fondettes depuis septembre 2024, il convient de fixer la tarification 2025 de ces repas spécifiques.

1/ REPAS AGENTS CTM sur la base d'un effectif annuel de 1 250 repas

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** les contributions en fonctionnement 2025 émanant des collectivités adhérentes au syndicat mixte selon les modalités reprises ci-dessous

	VILLE DE FONDETTES	
CONVIVES	CTM	MAIRIE / CRECHES / ECOLES
FONCTIONNEMENT	6,15 €	4,78 €

5. Définition du coût de revient et tarification 2025 des repas réalisés pour l'accueil de loisirs « La Môme »

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le tarif du repas pour 2025 arrondi à 5,10 € dans le cadre d'une prestation accordée à l'Association Familiale gérant l'A.L.S.H de la commune de Fondettes.

6. Définition du coût de revient et tarification des repas à l'association « Saint Vincent »

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le tarif de facturation du repas pour 2025 à 10,00 € dans le cadre de la prestation mensuelle accordée à l'Association « Saint-Vincent de Paul »

7. Débat d'Orientations Budgétaires 2025

La Loi de programmation des Finances Publiques 2023-2027 ainsi que la loi de Finances 2024 du 29 décembre 2023 fixent les nouvelles dispositions portant sur la tenue du débat des orientations budgétaires.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus et les établissements publics des communes de 3 500 habitants et plus, le maire ou le président de l'exécutif d'une collectivité locale est tenu de présenter à son organe délibérant dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), qui doit être également transmis au représentant de l'État avec la délibération portant sur le débat.

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant la discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Pour rappel, depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, chaque collectivité concernée doit présenter ses objectifs comprenant :

- 1/ l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2/ l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- 3/ l'évolution des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

A ces dispositions, la Loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 prévoit la mesure suivante :

- 1/ Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB 2025 a été remis aux membres du comité syndical avec la note explicative de synthèse lors de la convocation à la présente séance.

Madame la Présidente expose l'ensemble des données financières nécessaires à l'information des élus et ouvre le débat sur le rapport des orientations budgétaires 2025.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales et par renvoi des articles L 5722-1 et R 5722-1 du CGCT, le Comité Syndical a tenu son débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

La Loi de programmation des finances publiques (PLPFP) du 29 décembre 2023 définit la trajectoire de dépenses et solde budgétaire pour l'ensemble des administrations publiques pour les années 2024 à 2028.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) a vocation à éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la présidente décide de lever la séance à 15H20.

FAIT A FONDETTES, le 31 janvier 2025

Le Secrétaire de séance,

Nicole BELLANGER

La Présidente du Syndicat,

Dominique SARDOU